

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Pour déposer vos demandes de passeport, vous serez accueillis **uniquement sur rendez-vous** du **lundi** au **vendredi** et le **samedi matin**.

Demande de rendez-vous en ligne :

www.neuillysurseine.fr (rubrique Citoyenneté)

Les personnes qui ne sont pas domiciliées à Neuilly-sur-Seine sont reçues UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS le lundi matin

Pré-demande en ligne :

<http://predemande-passeport.ants.gouv.fr>

Pour les demandes en ligne, vous êtes invité à choisir :

« carte d'identité »

« Passeport »

« Passeport et carte d'identité » lors de la première étape de la pré-demande.

Direction de la Citoyenneté

Service des Affaires générales

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Le samedi matin de 9h à 12h

Rez-de-Chaussée - Vestibule droit

96 avenue Achille Peretti

92200 Neuilly-sur-Seine

Tél. : 01 40 88 88 80



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

- Il est impératif de connaître sa filiation (noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents)
- Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur (adulte/enfant)
- Les mineurs devront être présents et accompagnés de leur représentant légal.
- Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré
- Toutes les pièces fournies doivent être en **ORIGINAL**.

N.B : La Mairie agit sous l'autorité de la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.

- **Acte de mariage pour l'ajout du nom d'épouse (mairie du lieu de mariage)**
- **Acte de naissance pour changement de nom patronymique, changement de prénoms, adoption, ... (mairie du lieu de naissance).**

PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT

- **Carte nationale d'identité** sécurisée (en service depuis 1995)

Si la carte nationale d'identité est **périmée depuis plus de 5 ans**, ou s'il s'agit d'une **carte cartonnée beige**, fournir :

- Une copie intégrale de l'acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois
 - ➡ A demander à la mairie du lieu de naissance si le demandeur est né en France
 - ➡ A demander au Service Central de l'Etat Civil – 11 rue de la Maison-Blanche 44941 Nantes Cedex 09, si le demandeur est né à l'étranger
 - ➡ Les personnes nées à l'étranger ou de parents nés à l'étranger et qui ont acquis ou opté pour la nationalité française devront fournir un Certificat de nationalité ou le décret de naturalisation si la mention de la nationalité n'est pas apposée sur leur acte de naissance

En cas de perte ou de vol de la carte nationale d'identité :

- S'il s'agit d'une **perte** : déclaration de perte à rédiger à la mairie, au moment du dépôt de la demande
- S'il s'agit d'un **vol** : produire une déclaration de vol établie par le commissariat de police.
- **1 photographie d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes** (voir rubrique « photo »)
- **Justificatif de domicile en original de moins d'un an** : voir liste en fin de document

☐ Timbres fiscaux :

- Personne majeure : 86 €
- Personne mineure de 15 à 18 ans : 42 €
- Personne mineure de moins de 15 ans : 17 €

Où acheter le timbre fiscal :

- achat en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Centre des impôts
- Bureaux de tabac

Selon les cas, fournir également :

- **Pour les femmes mariées** : Produire un acte de mariage délivré depuis moins de trois mois
- **Pour les femmes veuves qui souhaitent user du nom marital** : Livret de famille si le décès de l'époux y est mentionné. Sinon, fournir un acte de décès de l'époux
- **Pour les femmes divorcées qui souhaitent user du nom marital** : jugement de divorce. Cette disposition doit être expressément inscrite dans le jugement
- **Pour les enfants mineurs** : carte d'identité du représentant légal + copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant délivrée depuis moins de 3 mois (*) + jugement de divorce et convention définitive si les parents sont divorcés + justificatif de domicile datant de moins d'1 an et pièce d'identité originale de chaque parent, en cas de garde alternée
(*) **La production de l'acte de naissance n'est exigée que si l'enfant ne détient pas déjà un titre sécurisé.**
- **Personnes hébergées ou enfants majeurs vivant chez leurs parents** : une lettre signée par l'hébergeant certifiant que l'hébergement date depuis plus de 3 mois + justificatif de domicile de l'hébergeant en original datant de moins d'1 an + pièce d'identité en original de l'hébergeant + carte étudiant (le cas échéant)
- **Pour les personnes nouvellement naturalisées** : production d'une pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisé, récépissé de remise du titre de séjour avec photo).

RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT NON BIOMÉTRIQUE OU BIOMÉTRIQUE

La restitution du titre à renouveler est obligatoire au moment du dépôt de la demande

- Passeport à renouveler

Acte de naissance original (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois si :

- vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans,
- différences d'état civil entre le passeport et la CNI.

Fournir une copie intégrale de l'acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois

- A demander à la mairie du lieu de naissance si le demandeur est né en France
- A demander au Service Central de l'Etat Civil – 11 rue de la Maison-Blanche 44941 Nantes Cedex 09, si le demandeur est né à l'étranger
- Les personnes nées à l'étranger ou de parents nés à l'étranger et qui ont acquis ou opté pour la nationalité française devront fournir un Certificat de nationalité ou le décret de naturalisation si la mention de la nationalité n'est pas apposée sur leur acte de naissance
- S'il s'agit d'une perte : une déclaration de perte à rédiger à la mairie, au moment du dépôt de la demande
- S'il s'agit d'un vol : une déclaration de vol établie par le commissariat de police.

Bien vérifier qu'il n'y a pas d'erreur entre le passeport et la carte nationale d'identité (orthographe des noms et prénoms, date et lieu de naissance)

Le cas échéant, fournir une copie intégrale d'acte de naissance

• **1 photographie d'identité de moins de six mois conforme aux normes**

(voir rubrique « photo »)

• **Justificatif de domicile en original de moins d'1 an** : voir liste en fin de document

Timbres fiscaux

- Personne majeure : 86 €
- Personne mineure de 15 à 18 ans : 42 €
- Personne mineure de moins de 15 ans : 17 €

Où acheter le timbre fiscal :

- achat en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Centre des impôts
- Bureaux de tabac

Cas de gratuité : renouvellement d'un passeport en cours de validité (supérieure à 1 an) :

- Pour un changement d'état civil
- Pour un changement d'adresse
- Passeport en cours de validité dont toutes les pages réservées aux visas ont été utilisées

Dans ces cas, le nouveau passeport sera établi jusqu'à la fin de la validité de celui qui est remplacé.

Selon les cas, fournir également :

- **Pour les femmes mariées** : Si le nom d'usage (marital) ne figure pas sur le titre à renouveler, fournir un acte de mariage délivré depuis moins de 3 mois
- **Pour les femmes veuves qui souhaitent user du nom marital** : livret de famille si le décès de l'époux y est mentionné. Sinon, fournir un acte de décès de l'époux
- **Pour les femmes divorcées qui souhaitent user du nom marital** : jugement de divorce. Cette disposition doit être expressément inscrite dans le jugement

- **Pour les enfants mineurs** : carte d'identité du représentant légal + copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant délivrée depuis moins de 3 mois (*) + jugement de divorce et convention définitive si les parents sont divorcés + justificatif de domicile datant de moins d'1 an et pièce d'identité originale de chaque parent, en cas de garde alternée

(*) **La production de l'acte de naissance n'est exigée que si l'enfant ne détient pas déjà un titre sécurisé.**

- **Personnes hébergées ou enfants majeurs vivant chez leurs parents** : une lettre signée par l'hébergeant certifiant que l'hébergement date depuis plus de 3 mois + justificatif de domicile de l'hébergeant en original datant de moins de 3 mois + pièce d'identité en original de l'hébergeant + carte étudiant (le cas échéant)

RENOUVELLEMENT D'UN PASSEPORT PERDU OU VOLÉ

En cas de perte ou de vol du Passeport :

- Voir liste de « **Première demande** »
- S'il s'agit d'une **perte** : déclaration de perte à rédiger à la mairie, au moment du dépôt de la demande
- S'il s'agit d'un **vol** : produire une déclaration de vol établie par le commissariat de police
- Fournir un document d'identité avec photo, ainsi que la photocopie du titre perdu ou volé (si possible).

AUTORITÉ PARENTALE

La délivrance d'un passeport au bénéfice d'un mineur est demandée par le représentant légal qui exerce l'autorité parentale. D'une manière générale, les père et mère mariés exercent conjointement l'autorité parentale à l'égard de leur(s) enfant(s)

De même, les parents non mariés exercent conjointement l'autorité parentale à l'égard de leur(s) enfant(s), dès lors qu'ils les ont reconnus moins d'un an après la naissance

Dans ces deux cas, l'un ou l'autre des parents peut déposer une demande. En effet, chacun est réputé agir avec l'accord de l'autre.

ATTENTION : En cas de modification des conditions de l'autorité parentale, le représentant légal est tenu de présenter les pièces suivantes :

- Le jugement de divorce mentionnant l'autorité parentale
- L'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- La décision du juge aux affaires familiales
- La déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale (déposée devant le Greffier en chef au Tribunal de Grande Instance)

- En cas de garde alternée, il conviendra également de fournir un justificatif de domicile du deuxième parent, accompagné de sa pièce d'identité
- Le jugement de tutelle ou la décision du conseil de famille désignant le tuteur. Ce dernier devra être présent, muni de sa pièce d'identité.

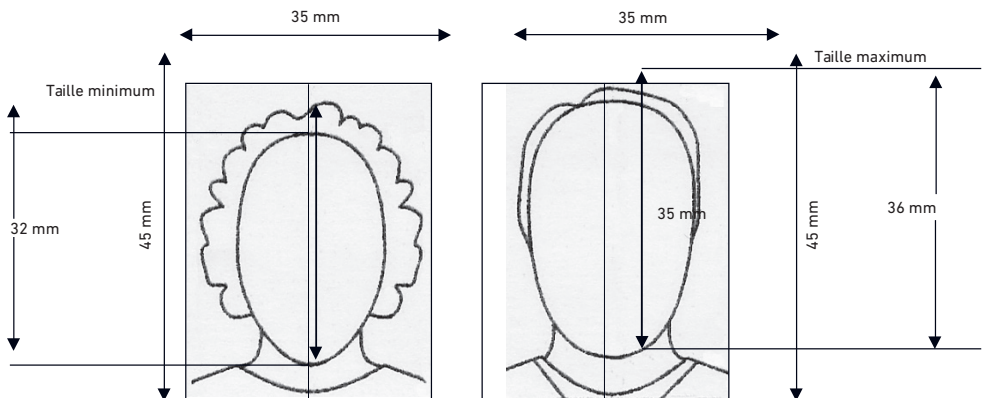
PHOTO

La prise de vue de la photo doit dater de **moins de 6 mois** et doit être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande

La photo doit être en couleur et en bon état (pas de traces de stylo, d'agrafes, de trombones, de marques de déchirures...), format 3.5 cm x 4.5 cm sur fond clair, de face, tête nue, visage dégagé sans surbrillance, sans expression, bouche fermée, sans lunettes

Le tirage doit être **exclusivement** fait sur du papier photo

L'énoncé de l'ensemble de ces normes peut être remis sur demande.



JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTÉS

Produire l'original d'un justificatif de domicile récent datant de moins d'un an.

FACTURE TÉLÉPHONE – ÉLECTRICITÉ – GAZ – EAU – ASSAINISSEMENT - ASSURANCE

- Facture téléphone (fixe, portable, en ligne)
- Facture GDF
- Facture EDF (Échéancier en cours)
- Facture d'électricité, POWEO, Direct Energie
- Facture d'électricité EDF PRO (accompagnée du KBIS moins de 3 mois)
- Facture eau et assainissement
- Attestation d'assurance habitation

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT - DOMICILATION

- Attestation d'élection de domicile (CCAS-CIAS)
- Attestation d'élection de domicile (organisme département de l'ASE)
- Attestation de location de logement d'une agence immobilière
- Contrat de bail établi par une agence immobilière dans le cadre d'un mandat
- Bulletin d'hospitalisation de longue durée
- Bulletin de présence d'une résidence retraite
- Attestation d'hébergement d'un foyer « maison d'enfant »
- Attestation de résidence d'un camp militaire

LOYER – QUITTANCE

- Avis d'échéance de paiement de loyer et de charges de l'OPH
- Quittance de paiement de loyer et de charges de l'OPH
- Avis d'échéance de paiement loyers et charges – HLM
- Reçu de paiement et de charges d'un syndic de copropriété

IMPÔTS – AUTRES

- Impôt sur le revenu – acompte prévisionnel
- Impôt sur le revenu – échéancier prélèvement mensuel
- Certificat d'imposition ou de non-imposition
- Avis d'imposition (taxe d'habitation / taxe foncière)



Cette liste est établie à titre indicatif. La Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt est susceptible de la modifier ou de réclamer d'autres justificatifs.

QUELQUES ADRESSES UTILES

Ministère des Affaires Etrangères

Service Central de l'État Civil
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09
www.diplomatie.gouv.fr

Tribunal d'Instance

25, rue du Président-Krüger
92400 Courbevoie
Tél. : 01 43 33 03 42

Commissariat de Police

34, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
Tel : 01 55 62 07 20

Police aux Frontières

01 48 62 31 22